LE DROIT MÈNE À TOUT

L'honorable Herbert Marx (LL. L. 1967)

Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de 1969 à 1979. En 1979, il devint député libéral dans la circonscription D'Arcy-McGee où il a été réélu à plusieurs reprises. Ministre de la Justice, responsable de la protection du consommateur et de la déréglementation dans le gouvernement de M. Robert Bourassa, M. Marx est ensuite devenu solliciteur général de 1987 à 1988 et ministre de la Sécurité publique en 1988. En juin 1989, il a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec.

Le droit mène à tout. En 1962, j'ai obtenu une maîtrise en littérature anglaise à l'Université de Montréal. Ma thèse s'intitulait « La moralité dans les voyages de Gulliver ». Deux universités américaines répondirent favorablement à mon inscription à leur programme de doctorat. À l'époque, j'ambitionnais de devenir professeur de littérature anglaise.

> « En raison de circonstances imprévues, je décidai, à la dernière minute, d'opter pour le droit plutôt que la littérature. Mon épouse Eva appuya entièrement cette décision, parce qu'elle estimait que mes talents s'avéraient de nature plus pratique que littéraire. »

En raison de circonstances imprévues, je décidai, à la dernière minute, d'opter pour le droit plutôt que la littérature. Mon épouse Eva appuya entièrement cette décision, parce qu'elle estimait que mes talents s'avéraient de nature plus pratique que littéraire. Son intuition s'est vérifiée par la suite.

En 1964, à l'âge de 32 ans, j'ai donc amorcé des études de droit à l'Université de Montréal. Le Code civil devint ma « Bible » et je l'appris pratiquement par cœur. Je me souviens d'en avoir emmagasiné le contenu dans ma mémoire.

J'eus droit à des professeurs très qualifiés. Je pense à Maximilien Caron et à Albert Mayrand qui enseignaient le droit civil, Jean Beetz, le droit constitutionnel, René Hurtubise, le droit administratif et Jacques-Yvan Morin, le droit international, pour ne citer le souvenir que de quelques-uns de ces remarquables professeurs.

Je tombai littéralement en amour avec l'étude du droit. Je passai donc une année à Harvard où j'obtins une maîtrise en droit. Ma thèse à Harvard s'intitulait « The Emergency Power and Civil Liberties in Canada » et fut par la suite publiée en 1970 dans le *McGill Law Journal*.

> « Cette formation juridique poussée fut donc la cause directe de cette nouvelle orientation professionnelle nullement prévue dans mon plan de carrière. »

La crise du FLQ fit son apparition cette même année au Québec. La question des libertés civiles prit alors de l'importance, ce qui assura une certaine visibilité à ma thèse qui fut souvent citée dans divers journaux et revues. En 1969, on retint mes services à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Rien ne pouvait me réjouir davantage : je réalisais mon rêve de devenir professeur de droit.

C'est là que je rencontrai François Chevrette, qui devint mon ami de toujours. Je collaborai avec lui à la rédaction de divers articles et livres. Je rédigeai également un certain nombre d'articles qui furent publiés dans *Le Devoir* quand Claude Ryan en assumait la direction. Durant l'année sabbatique que je passai à Aix-en-Provence en 1977, Claude Ryan devint chef du Parti libéral du Québec.

> « La politique, toutefois, s'avère parfois une rude joute, de sorte qu'après trois années j'amorçai une nouvelle carrière. »

En 1979, je fus élu à l'Assemblée nationale du Québec. Claude Ryan, qui avait appris à me connaître grâce aux divers articles de nature juridique que j'avais publiés dans *Le Devoir*, m'avait incité à entrer en politique. Cette formation juridique poussée fut donc la cause directe de cette nouvelle orientation professionnelle nullement prévue dans mon plan de carrière.

Malheureusement, Claude Ryan perdit l'élection de 1981. Deux ans plus tard, Robert Bourassa, qui avait auparavant enseigné le droit à l'Université de Montréal, redevint chef du Parti libéral du Québec. À la suite de sa victoire de décembre 1985, il me nomma ministre de la Justice. J'eus alors l'impression d'avoir remporté le gros lot.

« Le droit occupe une place centrale dans notre société. Il nous guide à travers les diverses étapes de l'existence, que ce soit en matière de mariage, d'affaires ou de politique. Nous vivons dans une société démocratique où le droit est garant de nos droits et libertés dans les diverses sphères de nos existences. »

Cette nomination me permit de mettre de l'avant certaines des priorités qui avaient suscité ma venue en politique. Je n'en citerai que quelques-unes qui, à terme, furent réalisées : la réforme du *Code civil du Québec*; la nécessité d'une intervention judiciaire en matière de violence conjugale; le problème de la saisie injustifiée de biens immobiliers en matière de dettes impayées et, finalement, l'adoption de mesures de discrimination positive en matière d'emploi.

La politique, toutefois, s'avère parfois une rude joute, de sorte qu'après dix années j'amorçai une nouvelle carrière. J'eus le bonheur d'être nommé juge de la Cour supérieure du Québec, où je siégeai 18 ans jusqu'au moment de la retraite obligatoire.

Le droit occupe une place centrale dans notre société. Il nous guide à travers les diverses étapes de l'existence, que ce soit en matière de mariage, d'affaires ou de politique. Nous vivons dans une société démocratique où le droit est garant de nos droits et libertés dans les diverses sphères de nos existences. Je m'estime privilégié d'avoir pu jouer un modeste rôle sur les plans de la théorie et de la pratique du droit, à titre d'avocat, de professeur, de politicien et de juge – toutes des professions que j'avais choisies.

« L'explication en est souvent laissée aux politiciens eux-mêmes ou à certains journalistes parfois insuffisamment préparés pour en transmettre clairement le contenu aux profanes. »

Je peux donc conclure que, dans mon cas, le droit « a mené à tout » et que, quoi qu'on dise, une certaine compréhension du droit s'avère importante à toutes les étapes de l'existence.
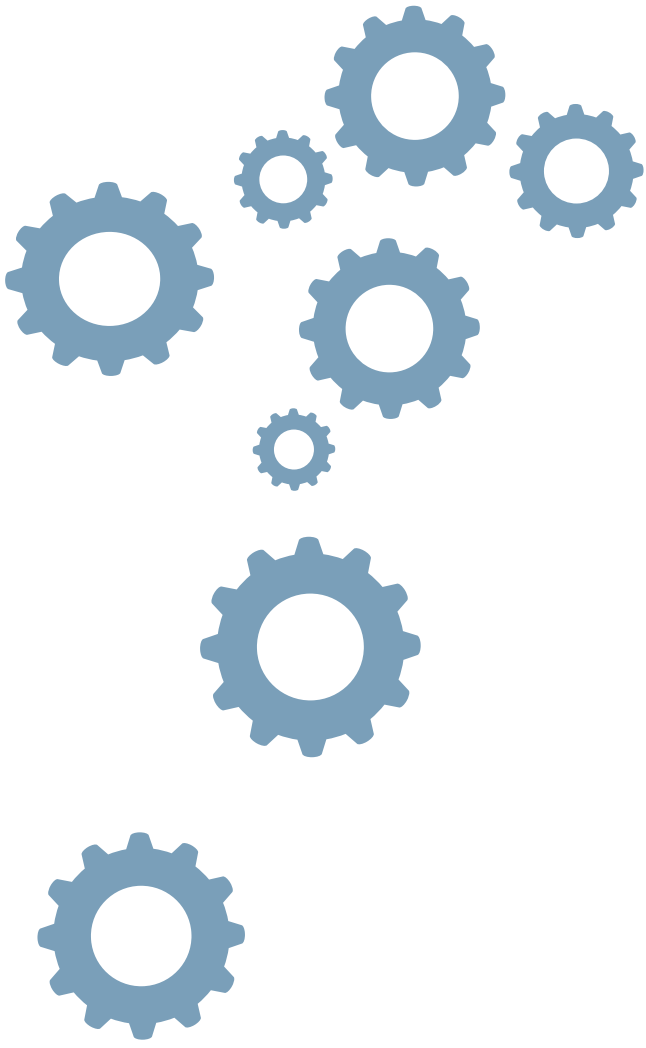
C'est pourquoi j'estime que le juriste-citoyen devrait s'impliquer davantage dans les débats de société, particulièrement au moment de l'apparition de nouvelles législations. L'explication en est souvent laissée aux politiciens eux-mêmes ou à certains journalistes parfois insuffisamment préparés pour en transmettre clairement le contenu aux profanes.